

Politique régionale sur l'hydroélectricité

27 septembre 2013

Lilian GENEY – ADEME Bourgogne
Chargé de mission énergies renouvelables

lilian.geney@ademe.fr

Présentation de l'ADEME

- Établissement public, créé en janvier 1992 par la fusion de 3 agences gouvernementales et placé sous la tutelle :
 - du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) ;
 - du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
- L'ADEME assure avant tout un rôle d'expertise et de conseils pour les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers.

Présentation de l'ADEME

- 5 champs d'intervention :
 - la gestion des déchets ;
 - la préservation des sols ;
 - l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
 - la qualité de l'air ;
 - la lutte contre le bruit.
- 3 services centraux (Angers, Paris et Valbonne), 26 directions régionales et 3 représentations territoriales (TOM).
- 900 à 950 collaborateurs.
- 17 en Bourgogne

Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER

Définition

- PECB : convention précisant le programme d'actions de l'État, de l'ADEME, du Conseil régional en matière :
 - d'énergie et énergies renouvelables ;
 - Bâtiment ;
 - aides aux entreprises sur l'environnement ;
 - approche territoriale environnementale.
- FEDER : fonds européens. L'ADEME et le Conseil régional orientent les dossiers éligibles aux fonds communautaires
- Compatibilité entre les 2 dispositifs

Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER Le système d'aide

Aides à la décision

- Étude pour vérifier la faisabilité technique, économique et environnementale d'un projet hydroélectrique
 - Cahier des charges travaillé par l'ADEME, le Conseil régional et l'ONEMA et validé en septembre 2013 ;
 - Étude de faisabilité à Avant-Projet Détaillé sur une solution retenue.

Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER

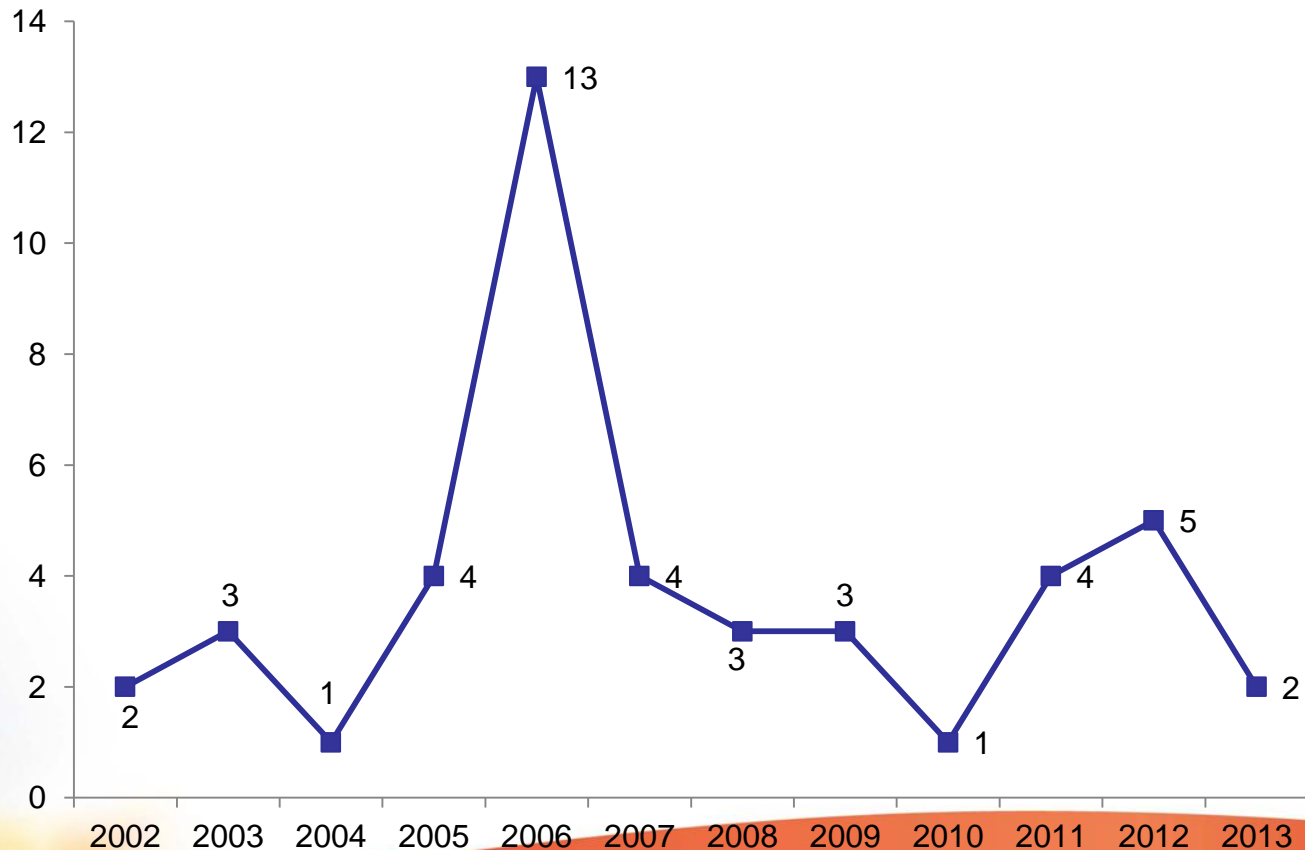
Le système d'aide

- Prendre un avis amont auprès de la DDT sur les aspects réglementaires (droit d'eau et règlement d'eau, mentionnant explicitant la continuité écologique (espèces cibles, ...) et les débits réservés.
- Aide entre 50 et 70% du coût HT de l'étude et sur présentation d'un dossier de demande
- Pas d'aide sur les études réglementaires

Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER

Bilan des aides à la décision

Depuis 2002, 45 études financées, près de 170 000 € d'aides
Quelques études de recensement de site notamment sur la Nièvre



Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER

Le système d'aide

Aides aux investissements

- Les installations devront être exemplaires du point de vue environnemental :
 - pas de création de tronçon court-circuité ;
 - équipement par turbine ichtyo-compatible ou autres dispositifs permettant de réduire les mortalités en dévalaison (grille, ...) ;
 - équipement en dispositif de montaison (passes à poissons, rivière de contournement...) validé par l'ONEMA ;
 - existence de vannes manoeuvrables ou tout autre système permettant d'assurer la transparence sédimentaire.

Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER Le système d'aide

- Pour les projets se trouvant sur un tronçon classé (ou en instance de classement) en liste 1 ou 2 :
 - les moulins dont les seuils et vannages ne représentent plus un obstacle à la continuité ne pourront pas être éligibles si la remise en route de l'hydroélectricité nécessite de restaurer la chute.
- Avant de déposer un dossier, nécessité d'avoir :
 - l'avis de la DDT et de l'ONEMA sur le projet ;
 - la proposition de raccordement d'ErDF le cas échéant ;
 - les devis ou un chiffrage précis de l'installation (phase APD).

Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER Le système d'aide

- Taux d'intervention entre 45 et 65% de l'assiette éligible (régime d'exemption X63/2008) → Activité concurrentielle
- Assiette éligible :
 - Coût de la solution hydroélectricité – Coût solution de référence (moteur thermique avec un coût de 1 000 € / kW en se basant sur la même puissance électrique de la turbine)
- Ce qui est éligible pour la solution hydroélectricité :
 - Génératrice de production d'énergie et génie civil associé ;
 - Organes de régulation et automatisation des vannes ;
 - Dégrilleur ;
 - Coût de raccordement.

Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER Le système d'aide

– Exemple de calcul :

- Coût centrale hydroélectrique : 300 k€ pour 50 kWélec
- Coût solution de référence : 50 k€ (50 kW X 1 000 € / kW)
- Assiette éligible : 300 k€ - 50 k€ = 250 k€
- Aide entre 112,5 k€ (45%) et 162,5 k€ (65%)

Programme Énergie Climat Bourgogne et FEDER Bilan des investissements

Depuis 2005, 8 dossiers aidés soit 522 kW et près de
720 000 € d'aide

